

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 avril 2026
DEL-2026-74**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 15
- * de Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Philippe CHERICI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Sylviane GANDOIN, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Maguy HOURTOLOU, M. Jean-Noël LUCIANI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Paul SCHIAPPA, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Dominique ALBERTINI, M. Julien BOSC, Mme Françoise CAMPANA, M. Michel CERVETTI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Jean-François MATTEI, Mme Marie-Ange MAZZONI, Mme Anne-Cécile MICHELI, M. Pierre ORSINI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Patricia SOULLARD.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, M. Balthazar FEDERICI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, M. Olivier MARTINEZ, M. Nicolas MAZZONI, M. Etienne RAFFALLI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI.

Objet : Demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'exploitation d'un casier de stockage de terres amiantées et de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes, et la mise en place de servitudes d'utilité publique dans une bande de 100 mètres autour de la zone de stockage des déchets, lieu-dit « Chiusone », commune de Lucciana, présentée par la Société « Béton et Agrégats » (BETAG).

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 avril 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, sous la présidence de Monsieur Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante que par courrier en date du 13 mars 2026, sur demande de la Direction départementale des territoires, service de la Préfecture de la Haute-Corse, il a été demandé de soumettre à l'avis de l'assemblée délibérante, la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'exploitation d'un casier de stockage de

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

terres amiantées et de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes, et la mise en place de servitudes d'utilité publique dans une bande de 100 mètres autour de la zone de stockage des déchets, lieu-dit « Chiusone », commune de Lucciana, présentée par la société « Béton et Agrégats » (BETAG).

Par arrêté n°2B-2026-03-12-00001 en date du 12 mars 2026, le Préfet de la Haute-Corse a prescrit l'ouverture de cette enquête, qui se tiendra en mairies de Lucciana, Borgo, Vescovato et Venzolasca, du lundi 20 avril 2026 au jeudi 21 mai 2026 inclus.

Le Président propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'exploitation d'un casier de stockage de terres amiantées et de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes, et la mise en place de servitudes d'utilité publique dans une bande de 100 mètres autour de la zone de stockage des déchets, lieu-dit « Chiusone », commune de Lucciana, présentée par la Société « Béton et Agrégats » (BETAG).

VU le courrier en date du 13 mars 2026 de la Direction départementale des territoires, service de la Préfecture de la Haute-Corse ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 09 avril 2026 ;

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'exploitation d'un casier de stockage de terres amiantées et de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes, et la mise en place de servitudes d'utilité publique dans une bande de 100 mètres autour de la zone de stockage des déchets, lieu-dit « Chiusone », commune de Lucciana, présentée par la Société « Béton et Agrégats » (BETAG).

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,**

Le Président.

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTE DE COMMUNES de la CASTAGNICCIA-CASINCA" around the perimeter and "Haute-Corse" at the bottom. In the center of the stamp, the words "Le Président" are printed.

Antoine POLI